M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 18 septembre 2025

FINANCES

09.2025-20

<u>OBJET</u>: Budget Espace culturel M57 - Fongibilité des crédits: décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre

VU l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-17 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

VU la délibération n°25.03.2025-14 du conseil communautaire en date du 25 mars 2025 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 du Budget Espace culturel et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dépenses liées à la constitution de provisions pour créances douteuses,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Section de fonctionnement:

Virement $n^{\circ}1$: Du chapitre 011 (Charges à caractère général) au chapitre 68 (Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions)

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre
Espace culturel	M57	Fonctionnement	Dépenses	- 1 000,00	011
Espace culturel	M57	Fonctionnement	Dépenses	1 000,00	68

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

[«] Pour extrait conforme au registre »